

Pantin, le 8 décembre 2024

Compte rendu du Comité Social d'Administration Local du 05/11/2024

Le 5 novembre dernier se tenait le dernier Comité social d'administration local (CSAL) de l'année.

A l'ordre du jour :

- le bilan de la formation en 2023 et les perspectives pour la formation en 2024 et 2025 ;
- le déménagement de la DNEF à Romainville.

Le déménagement à Romainville en février 2025

❖ Déménagement et sécurité

Afin d'obtenir des précisions sur le déménagement et les conditions de sécurité dans le nouveau bâtiment, la délégation CFDT-CFTC DNEF a posé différentes questions à la direction :

Les travaux d'aménagements sont-ils achevés ou le seront-ils en février prochain lors de l'installation des agents ?

Selon la direction, tout sera effectivement achevé pour février.

- *Cependant, si la visite partielle du site de Romainville que nous avons fait dernièrement sous les auspices d'un cadre de la DGE le laisse supposer, certains points ne nous apparaissent pas exempts de critiques pour la DNEF. Cela concerne en particulier les BNEPF et touche à la sécurité et à la gestion opérationnelle (ex. : salle de restitution des saisies suite à visite domiciliaire ; accessibilité aux bureaux hors horaires conventionnels). Nous avons demandé une audience au directeur à ce sujet.*

Un calendrier des déménagements des différents services est-il établi ? Sera-t-il communiqué aux représentants du personnel ?

La direction assure qu'il est en cours d'élaboration et qu'il sera communiqué en temps utile. Le rythme retenu est de 30 personnes par jour, soit 150 agents par semaine. Le déménagement devrait prendre trois semaines maximum. Il devrait être échelonné étage par étage, service par service, pour garder une cohérence d'ensemble.

Le déménagement informatique est réalisé en interne, les déménageurs privés se chargeant de tout le reste.

Les déménageurs pourront-ils déplacer les équipements d'agrément comme les plantes, les objets de décoration ?

Deux cartons par agents seront fournis pour des objets non fragiles et non encombrants.

- *Il nous apparaît regrettable que les objets fragiles et les plantes – tant vantées à titre d'agrément par l'Administration au sortir de la période de COVID et ayant fait l'objet de dépenses importantes depuis – doivent ainsi être transportés à la discrétion des agents.*
- *En dehors des équipements d'agrément, il ressort à ce jour que certains mobiliers ont été écartés du déménagement alors qu'ils apparaissent nécessaires comme les vestiaires (ils le seront d'autant plus pour remiser les gilets pare-balles (GPB) de dotation administrative conformément aux préconisations. Des GPB arrivés partout dans la sphère du contrôle fiscal avec les véhicules de service après le Drame de Bullecourt ...mais pas encore à la DNEF !)*

Les installations de sécurité – extincteurs, signalétiques des points de rassemblement, bandes de vigilance, balises sonores, compas de sécurité aux fenêtres – sont-elles déjà opérationnelles?

Si elles ne le sont pas déjà, la direction assure qu'elles seront opérationnelles en temps et en heure.

Utile au bien-être des agents, l'éclairage modulable a-t-il été testé?

Après essai, la direction indique que cet éclairage fonctionne correctement.

Existe-t-il un plan de prévention pour le nettoyage (et le communiquer aux organisations syndicales)? La fiche produit relative à la moquette dont sont malheureusement recouverts les sols des bureaux pourrait-elle être fournie?

La direction a indiqué que le prestataire resterait le même pour le ménage des bureaux. Cependant, la direction n'a pas répondu sur l'élaboration d'un plan de prévention et les caractéristiques de la moquette.

- *Les moquettes ont généralement été retirées des bureaux professionnels dans les années 2000 considérant qu'elles étaient des pièges à allergènes et qu'elles n'étaient pas toujours régulièrement nettoyées. De plus, leur dégradation dans le temps – s'agissant de fibres issues de dérivés pétroliers – pose question sur le plan environnemental et sanitaire. En outre, lors de la visite du site, une odeur de colle était présente. Il conviendra de suivre cela de près car ces produits et leur dégradation peuvent être nocifs et allergisants.*

A retenir

La direction souhaite rassurer les personnels à travers leurs organisations syndicales en communiquant sur ces différents points.

→ L'alliance CFDT-CFTC DNEF regrette cependant l'absence de calendrier des opérations et le manque d'indications précises relatives à la sécurité.

La direction a par ailleurs informé les organisations syndicales que le propriétaire des trois bâtiments engageait un agent *Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP)* chargé de la sécurité *bâtimentaire*. Son poste se trouvera dans le bâtiment C.

→ La délégation CFDT-CFTC DNEF demandera à ce qu'il puisse être requis par les agents, notamment des BNEPF, pour accéder à leurs bureaux en retour de missions.

❖ Restauration et lieux de convivialité

En lieu et place de lieux de convivialité ...des « tisaneries » (sic) posées dans des couloirs. Ni convivial, ni pratique, mais un espace à l'économie.

Qui gèrera la restauration et quel impact pour les agents ?

Le prestataire de services sera ELIOR. Jusqu'à la fin du déménagement (départ de la DVNI), EUREST assurera le service à Pantin. Il ne devrait pas y avoir d'augmentation de tarifs selon la direction.

Quid des lieux de convivialité ?

Il y aura une cafétéria au rez-de-chaussée qui sera ouverte pendant la pause méridienne, et des « tisaneries » à chaque étage.

- La délégation CFDT-CFTC DNEF a demandé que la cafétéria puisse rester accessible comme espace de convivialité en dehors de la pause méridienne.
- Nous regrettons qu'en fait de tisaneries, les agents ne bénéficient que de simples couloirs « agrémentés » de distributeurs.
- Nous demandons que les agents aient accès à de vrais lieux de convivialité (tant mis en avant par l'Administration centrale depuis 2021). A cet égard, que deviendront l'espace Pierre-Desproges et les investissements réalisés ?

❖ La BRS et la BNI 8

Situation de la BRS

Dans la préfiguration à venir, l'équipe de la BRS est scindée en deux bureaux distincts : un bureau de 6 agents et un bureau de 4 agents. Cette configuration bouleverse l'actuelle organisation de la BRS qui éloignera les agents les uns et des autres.

Ce choix de deux bureaux – qui supprime en outre deux espaces de stockage ! – résulte d'une première erreur d'appréciation de l'administration qui affectait à ce service un premier bureau unique et trop petit.

- Les agents de la BRS ont l'impression que leurs attentes n'ont pas été prises en compte par la direction. L'alliance CFDT-CFTC DNEF déplore un manque de concertation avec les agents.

Situation de la BNI 8

La nouvelle BNI 8 dispose d'un unique bureau de 58 m² pour cinq agents et la chef de service. Cette dernière sera séparée de son équipe par des panneaux *isophoniques* de 1,40 m. Les agents auront un accès à la terrasse sécurisée et aux normes (ex. : garde-corps).

❖ Ordinateurs portables et WIFI

Tous les agents seront dotés d'ordinateurs portables, **car il n'y aura pas de salle informatique pour les formations.**

Un accès WIFI sera présent dans les box de confidentialité. Il sera accessible sans VPN, avec reconnaissance automatique et sans risque de saturation. L'accès est protégé des intrusions extérieures.

En ce qui concerne le contrôle de la dangerosité des radiofréquences, les matériels WIFI installés à Romainville relèvent du protocole 802.11ac. La direction s'est engagée à vérifier si ce dernier répond aux mêmes caractéristiques que les protocoles 802.11b et 802.11g (protocoles pour lesquels avait précédemment été fournie une étude de sécurité par la direction).

❖ Identification interne

Un système de badge apparent sera mis en place avec des couleurs différentes pour les visiteurs et pour chaque direction. L'ensemble des agents des trois directions sera censé porter un badge autour du cou avec un cordon de couleur différente pour chacune des trois directions.

Loueurs de voitures

La période de transition entre les deux prestataires loueurs de voitures (Hertz et Enterprise) a pu nécessiter que les agents avancent les frais de location avant d'être remboursés (→ *s'il y avait des difficultés à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter*).

S'agissant des litiges qui peuvent survenir lors des locations de voiture, l'administration évoque qu'ils seront pris en compte au cas par cas.

- L'alliance CFDT-CFTC DNEF considère que ces locations relèvent du domaine professionnel et que les litiges concernent directement la direction.
- Nous exigeons par ailleurs que la DNEF, comme c'est le cas de l'ensemble des services du contrôle fiscal (CF), réceptionne les véhicules obtenus dans le cadre des négociations sur la Sécurité des agents du CF. La sécurité et les moyens opérationnels qui s'y rattachent restent des sujets d'actualité ne se limitant pas à l'obtention d'un smartphone avec bouton d'alerte, à des modifications textuelles et à la mise en place de processus et d'alertes applicatives.

Sur un plan plus opérationnel, l'absence de disponibilité de véhicules se pose notamment avec acuité en région parisienne (qui ne se limite pas à Paris intra-muros) pour les repérages et les procédures de L16B.

Bilan de la formation en 2023

La délégation CFDT-CFTC DNEF se réjouit du taux de 20 % de réussites aux concours des agents suivant les formations de préparation aux concours.

Le taux d'absentéisme lors des formations apparaît très important : 36 % à la DNEF. Cette augmentation de l'absentéisme se vérifie également au niveau national et concerne toute la DGFIP. Les justifications de cet absentéisme ne sont pas clairement identifiées dans l'application SEM@FORM.

- Par ailleurs, alors la direction relève que les agents peuvent bénéficier de partenariats avec d'autres directions, l'alliance CFDT-CFTC DNEF remarque et regrette que des chefs de services s'y opposent parfois.

Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter